

# Founex!

## Journal Communal de Founex



**ICI ON VOTE** - Le local de vote était ouvert à l'occasion du scrutin du 7 mars 2021

### Au sommaire de cette édition

- Informations de la Municipalité
- Dernière séance du Conseil communal
- Informations sur la vaccination contre le coronavirus
- Nouvelles règles de circulation au carrefour Repingonnes / Grand'Rue / Courte Raie
- Élections communales – Résultats du scrutin du 7 mars 2021

# Informations de la Municipalité

## Départs en retraite

Trois de nos collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite pour ce début d'année, à savoir M. Raoul Holderegger, collaborateur du service des extérieurs, ainsi que Mme Paulina Holderegger et M. Donato Romano, collaborateurs au sein du service de conciergerie. Etant respectivement entrés en fonction en 1996, 2012 et 2007, ils cumulent ainsi plus de 45 années de service à eux trois.

Comme il est de coutume, une verrée en leur honneur aurait dû en principe être organisée mais celle-ci sera reportée à des temps plus propices. En attendant de les revoir à cette occasion, nous leur adressons nos meilleurs vœux et leur souhaitons plein succès dans leurs futurs projets.

## Arrêté sur la taxe déchets habitants

Lors de sa séance du 1er mars 2021, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe annuelle sur les déchets pour les habitants à CHF 120.00 pour l'année en cours.

## Retraite de Mme Brigitte Santomaso

La Municipalité tient à remercier très chaleureusement Mme Brigitte Santomaso, buraliste postale à Founex durant plus de 30 ans, laquelle a souhaité prendre une pré-retraite à la fin de l'année écoulée.



Après un apprentissage à la Poste en tant qu'assistante d'exploitation, c'est en 1989 que Mme Santomaso a commencé sa carrière à Founex, tout d'abord à mi-temps. Puis lorsque les époux Henriod prennent leur retraite en 1992, Brigitte et son mari Ivo reprennent le flambeau, ceci en mai 1992. Brigitte gérait le bureau et son mari s'occupait de la distribution, tâche qu'il exerce toujours aujourd'hui.

Durant cette période, plusieurs réorganisations ont eu lieu et la fonction de buraliste ne correspondait plus aux attentes de Mme Santomaso, laquelle a donc préféré prendre une retraite anticipée.

Brigitte nous a confié garder le souvenir d'un partage de vie, de confidences et de rencontres extraordinaires. Elle pouvait se reposer sur une équipe efficace et à l'époque, la Poste était une grande famille. Le contact avec ses clients va beaucoup lui manquer.

Chère Brigitte, la Municipalité tient à vous adresser ses remerciements les plus sincères et vous souhaite de profiter de chaque instant de votre nouvelle vie. Tous nos vœux vous accompagnent pour la suite.

La Municipalité

# Dernière séance du Conseil

## *Dates des prochaines séances*

*Lundi 26 avril 2021,  
à 20h15*

*Lundi 21 juin 2021,  
à 18h30*

*Ces séances auront lieu  
à la salle de spectacles,  
à nouveau utilisable  
depuis sa remise en état.*

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil communal de Founex a :

**Approuvé** le préavis N° 89/2016-2021 concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la Protection civile du district de Nyon (ORPC) ;

**Approuvé** le préavis N° 90/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 324.55 en vue de financer l'étude de mobilité Commune de Founex / Ecole internationale (dépassement du préavis N° 26/2016-2021) ;

**Approuvé** le préavis N° 91/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 220'000.00 en vue de financer la réfection du réseau EC au Ch. des Chapelles ;

**Approuvé** le préavis N° 92/2016-2021 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 82'500.00 en vue des travaux de remise à niveau des installations techniques du Centre sportif (en augmentation du préavis N° 73/2016-2021) ;

**Approuvé** le préavis N° 93/2016-2021 concernant le budget 2021.

# Report du ramassage des ordures ménagères

En raison de l'Ascension, le ramassage des déchets du jeudi 13 mai sera repoussé au vendredi 14 mai 2021.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

# Informations sur la vaccination contre le coronavirus

Pour cet article, nous laissons la parole à MM. Marc Von Rotz & François Girardin, habitants de Founex et professionnels de la médecine, lesquels souhaitent informer la population quant à la vaccination contre le coronavirus.

## *Que penser de la campagne de vaccination qui sera proposée ?*

*L'agent pathogène de la COVID, maladie émergente en 2019, est le SARS-CoV-2. Il s'agit d'un nouveau virus qui provoque une multitude de symptômes hétérogènes, à divers degrés de sévérité, parfois sans aucun symptôme.*

*Le virus provoque une atteinte fonctionnelle de la paroi interne des petits vaisseaux sanguins (endothélium) qui se traduit par une multitude de symptômes et signes cliniques, touchant des organes comme le système nerveux, les reins, la peau, et, le plus souvent, le système respiratoire avec un mal de gorge, une toux sèche, voire une insuffisance respiratoire aiguë. Quelquefois, le dysfonctionnement des petits vaisseaux provoque des micro-thromboses qui peuvent être disséminées dans tout le système cardio-vasculaire et les réactions inflammatoires peuvent devenir incontrôlables avec des lésions persistantes qui deviennent séquellaires (long COVID avec p. ex. fatigue, asthénie, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement et retentissement sur le plan psychique).*

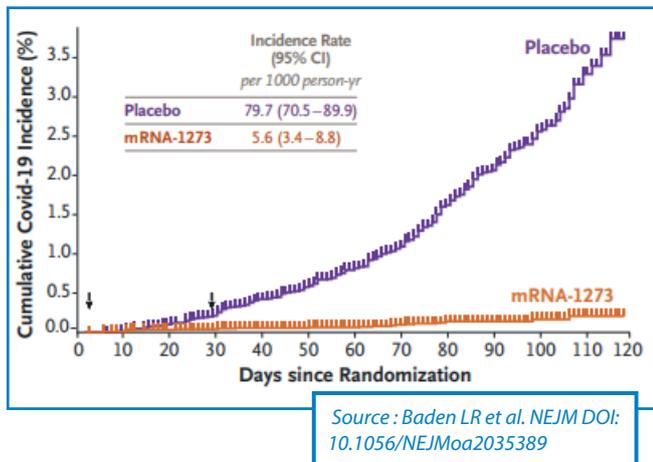
*Les mesures prises dans les différents pays et cantons sont différentes et les évidences scientifiques sont encore lacunaires pour prendre des mesures rationnelles et consistantes.*

*Depuis fin décembre 2020, plusieurs vaccins ont été enregistrés avec des mécanismes d'action différents permettant une efficacité de 60% (pour ceux avec vecteur viral, p. ex. AstraZeneca®) à plus de 90% pour les vaccins à ARN messager, une technique qui a été développée à la fin des années 1990 pour produire de nouveaux traitements, notamment des anticancéreux. Fin janvier 2021, les vaccins disponibles en Suisse sont ceux manufacturés par Pfizer/BioNTech® et Moderna® : la pénurie relative et les fluctuations de la chaîne d'approvisionnement sont associées à un rationnement et une priorisation des personnes susceptibles d'en bénéficier le plus, selon des critères définis par l'OFSP. Outre les problèmes de disponibilité, les personnes résidant à Founex*

*devaient se rendre à Morges ou Yverdon, ce qui limite l'accès et les possibilités de vacciner rapidement et largement la population de Terre Sainte. Un centre est dorénavant ouvert à l'Hôpital de la Lignière à Gland.*

*La Commune de Founex a sollicité la Task Force cantonale pour établir un centre de vaccination en Terre Sainte : la population en sera informée le plus rapidement possible car chaque jour gagné est important.*

## Efficacité



Vaccin Moderna (mRNA-1273) : la figure permet de mettre en évidence une efficacité chez 14'550 individus vaccinés (la courbe orange reste plate, 11 cas de COVID légers), alors que la courbe violette indique une augmentation très significative des cas de COVID-19 chez 14'598 personnes ayant reçu un placebo (185 cas de COVID, y c. sévères ou mortels). L'efficacité est de 94.1% (intervalle de confiance à 95% : 89.3 – 96.8% ;  $p < 0.001$ ). Ces résultats sont comparables à ceux du vaccin Pfizer/BioNTech® : il n'y a aucune différence significative entre les deux vaccins en termes d'efficacité et de sécurité pour les personnes de 18 ans et plus (pas de données pour les femmes enceintes et les enfants). Toutefois, nous ne savons pas combien de temps cette immunité persiste (probablement au moins 1-2 ans, mais le recul et les données empiriques manquent) et l'impact de nouveaux variants du SARS-CoV-2 est difficilement prévisible à l'heure actuelle.

## Sécurité

Les personnes vaccinées ont eu des taux plus élevés de réactions locales (douleur, érythème, gonflement) et les réactions systémiques peuvent apparaître durant 12-48 h (maux de tête, fatigue, myalgies). La plupart des réactions étaient légères à modérées, spontanément résolutive en 1 à 2 jours. Une réaction allergique grave (anaphylaxie) peut survenir chez 1 individu vacciné sur 90 – 100'000.

L'appréciation risque-bénéfice est clairement en faveur de la vaccination par rapport à une stratégie d'abstention ou d'attentisme. Au vu des complications du COVID sur le court et long terme, y compris chez les personnes jeunes et en bonne santé, on se vaccinera dans le but de se protéger soi-même et son entourage.

Les auteurs n'ont aucun conflit d'intérêt en lien avec la vaccination : ils souhaitent faciliter activement le contrôle de la pandémie et limiter les conséquences aussi bien sur le plan sanitaire qu'économique.

Texte coécrit par :



**Dr. Marc Von Rotz**  
Cabinet médical de Founex



**Prof. Dr. François Girardin**  
CHUV & Faculté de Biologie et Médecine, Lausanne  
Conseiller communal à Founex

## Centres de vaccination les plus proches

A l'heure actuelle, 6 centres de vaccination sont ouverts et desservent l'ensemble du territoire vaudois. Les centres les plus proches sont :

**Clinique La Lignière, Gland**  
La Lignière 5, 1196 Gland

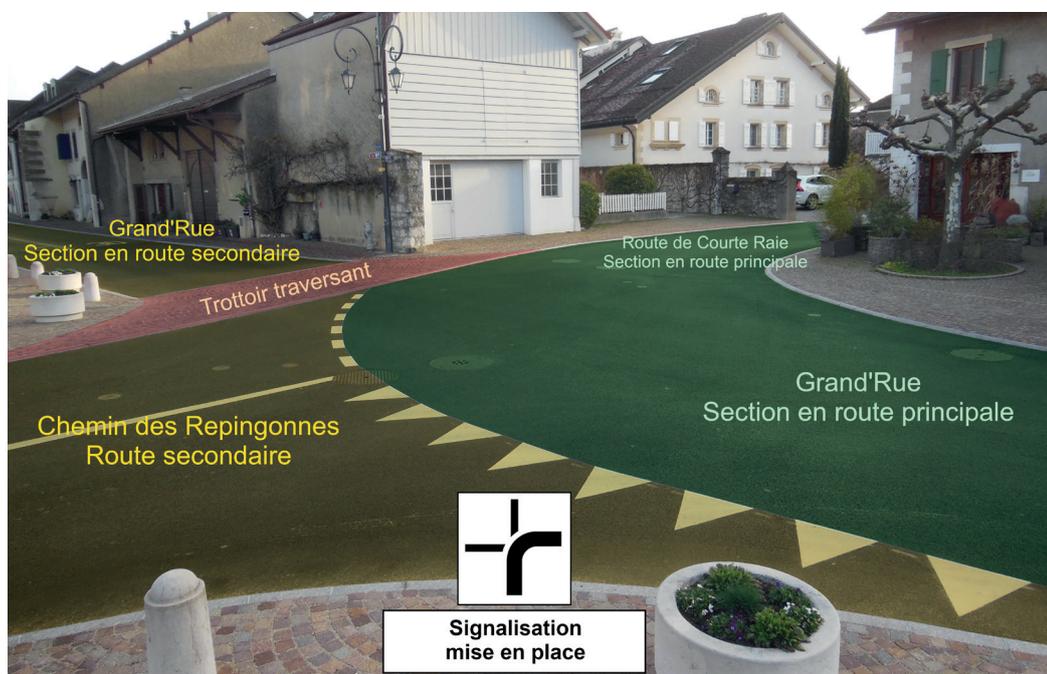
**Centre CoVID-19 des Pâquis, Morges**  
Rue Henry-Dunant 20, 1110 Morges

**Informations et rendez-vous via la hotline cantonale : Tél. : 058 715 11 00**

# Nouvelles règles de circulation au carrefour Repingonnes / Grand'Rue / Courte Raie

Dans le cadre des travaux visant à requalifier l'axe routier le long du Chemin des Repingonnes et de la Route de Courte Raie jusqu'à la Route Suisse, le croisement avec la Grand'Rue a été remodelé avec la pose d'un trottoir traversant et le marquage des nouvelles règles de circulation.

Face au nombre important de demandes de renseignements que nous avons reçues quant à cet aménagement, nous vous communiquons dès lors, ci-après, les règles de circulation routière en vigueur sur ce carrefour, qui se schématise ainsi :



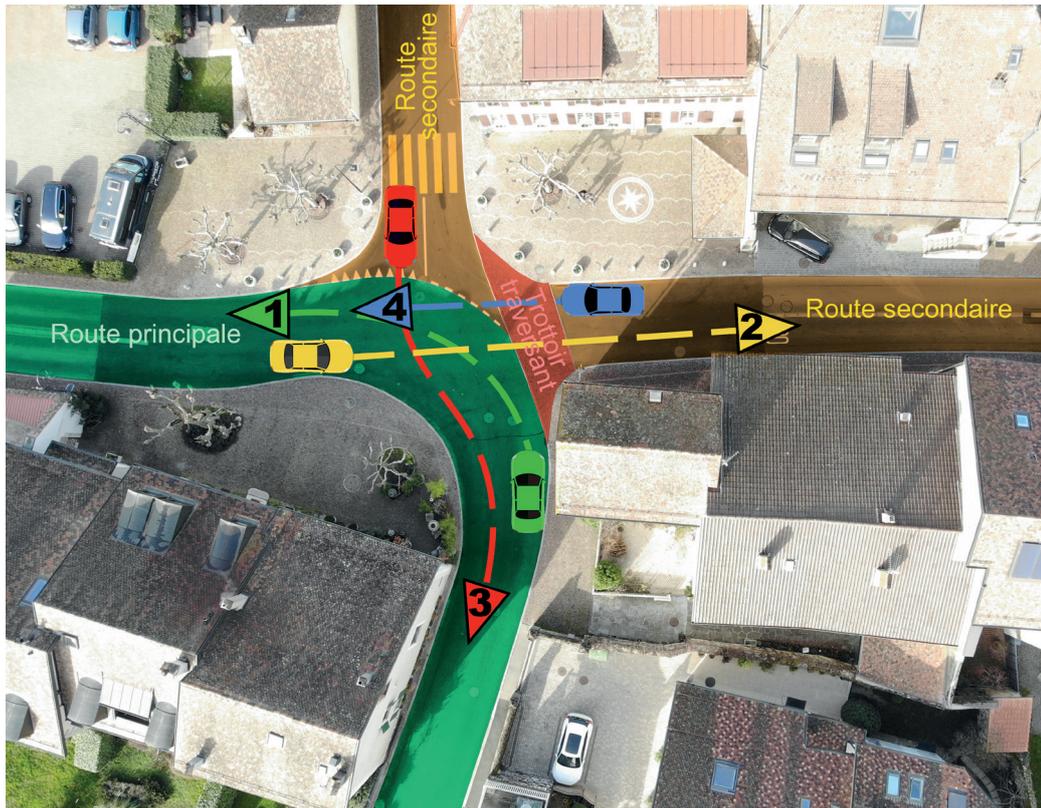
Premièrement, il y a lieu de noter que les trottoirs traversants, coupant la chaussée en deux, donnent une priorité absolue aux piétons et assimilés. Les usagers de la route doivent donc leur céder le passage en toutes circonstances.

La Grand'Rue étant un axe principal, la présence de ce trottoir la requalifie en tant que route secondaire à partir de son débouché. En effet, à l'instar des autres trottoirs traversants mis en place ces dernières années, la priorité doit être cédée en sortie vers la route principale, route principale qui ici suit désormais le virage en direction de la Route de Courte Raie. Cette courbe de la route principale est par ailleurs formellement indiquée par des panneaux de signalisation.

Il y a lieu enfin de préciser qu'entre les routes secondaires, le véhicule provenant du débouché de la Grand'Rue doit céder la priorité aux véhicules provenant du Chemin des Repingonnes. En somme, tout véhicule s'arrêtant à la hauteur d'un trottoir traversant est toujours le dernier dans l'ordre des priorités.

Cette priorisation des rues est le fruit de nombreuses réflexions dont le but principal est de réduire le transit par le cœur de la commune.

Pour illustrer les explications précitées, nous vous soumettons un cas pratique impliquant quatre véhicules :



- 1) Le véhicule vert est le premier à passer car il reste sur l'axe prioritaire.
- 2) Le véhicule jaune doit s'arrêter après avoir mis son clignotant même s'il reste en ligne droite, étant donné qu'il sort de l'axe prioritaire. Il doit en outre laisser passer les éventuels piétons engagés sur le trottoir traversant.
- 3) Le véhicule rouge est le troisième à s'engager, celui-ci étant sur une route secondaire et cherchant à entrer sur l'axe principal. Le « céder le passage » n'est par ailleurs valable qu'envers les véhicules de la route principale.
- 4) Le véhicule bleu doit être le dernier à s'engager, après les éventuels piétons arpentant le trottoir traversant.

Si vous souhaitez des précisions ou explications complémentaires, vous pouvez encore vous adresser au greffe ou au chef de service des extérieurs de la Commune.

Source : norme VSS SN 40242

# Elections communales – Résultats du scrutin du 7 mars 2021

Le premier scrutin des élections communales s'est déroulé le 7 mars dernier. A l'issue de celui-ci, 3 membres de la Municipalité ont été élus à la majorité absolue et le Conseil communal s'est constitué.

## Election de la Municipalité

Pour cette élection, le taux de participation était de 48.99 % avec 1'009 bulletins valables. La majorité absolue était donc de 505 voix.

Sont ainsi élus :

- Mme Lucie Kunz-Harris (ECDF), avec 547 voix, soit 54.21 % des suffrages ;
- M. Laurent Kilchherr (ECDF), avec 523 voix, soit 51.83 % des suffrages ;
- Mme Christa von Wattenwyl (ECDF), avec 519 voix, soit 51.44 % des suffrages.

Le deuxième tour de l'élection à la Municipalité aura lieu le 28 mars 2021 pour élire les deux membres restants, à la majorité relative.

## Election du Conseil communal

Pour cette élection, le taux de participation était de 51.24 % avec 1'093 bulletins rentrés.

Les suffrages par groupes étaient les suivants :

- ECDF : 25'430 voix
- AdF : 24'137 voix
- Total : 49'567 voix

Le quorum était ainsi de 2'479 voix (5% du total)

La répartition des sièges est donc la suivante :

- ECDF : 26 sièges
- AdF : 24 sièges

Le procès-verbal des élections du 7 mars peut être consulté dans son intégralité sur le site internet de la Commune de Founex.

### **Prochains scrutins :**

28 mars 2021 :

*Election à la Municipalité – Deuxième tour*

25 avril 2021 :

*Election à la syndiculture – Premier tour, n'aura lieu que si plusieurs candidats se présentent*

16 mai 2021 :

*Election à la syndiculture – Deuxième tour, si nécessaire*